



L'action accréditive revue et corrigée

La période d'envoi des déclarations fiscales vient de se terminer. Peut-être avez-vous trouvé, encore une fois, que vous en avez trop payé en 2002. Les abris fiscaux et les échappatoires sont de plus en plus rares. L'action accréditive peut alléger votre fardeau fiscal. Les abus et les mauvaises performances ont terni la réputation des actions accréditives au cours des années. Les promoteurs de ces actions qui sont toujours actifs possèdent probablement un produit fort intéressant.

L'action accréditive est une action qui permet aux explorateurs de ressources naturelles de passer leurs frais d'exploration et d'aménagements directement aux actionnaires de l'entreprise. Ainsi les actionnaires plutôt que l'entreprise, bénéficient de la déduction des dépenses et pourront les déduire leurs revenus imposables. Les entreprises passent généralement un montant de déduction équivalent au coût initial des actions de l'investisseur.

L'économie d'impôt influence beaucoup la prise de décision lors de l'acquisition de ces actions accréditives. Le transfert des déductions de l'entreprise diminue le coût de ces actions à 0\$ ou presque. L'actionnaire obtient ainsi un remboursement d'impôt selon son taux d'imposition. Lors de la disposition des actions, le gain en capital, le cas échéant, sera imposé avec un taux d'imposition réduit. Donc, l'actionnaire déduit le coût à un taux élevé et impose le gain en capital à un taux réduit. Mathématiquement avantageux n'est-ce pas?

Une stratégie efficace est de créer une séquence que vous reproduisez plusieurs fois. D'abord acheter les actions accréditives, prendre la déduction, vendre deux ans plus tard ces actions à un prix intéressant et payer les impôts sur le gain en capital. L'année de la vente, réinvestir dans une autre action accréditive et prendre la déduction d'impôt afin d'annuler l'impôt sur le gain et ainsi de suite. Les remboursements d'impôts s'accumulent très rapidement, et le rendement net peut être intéressant.

Le nerf de la guerre est le choix de l'émetteur de ces actions, car la valeur future de ces actions, lors de leurs dispositions, déterminera le bien fondé économique de cette transaction. Lors de ce choix certains critères sont à évaluer tels, le potentiel du secteur d'activité de l'entreprise, la capacité des gestionnaires à mener à bien leur projet d'exploration et rendre viable le projet. Tous ces facteurs sont difficiles à évaluer, mais sachez qu'il existe des gestionnaires spécialisés dans ce type de placement. Leur expertise et les résultats obtenus lors de placements antérieurs inspirent confiance. Il existe quelques promoteurs dans ce genre de placement au Canada et ils ne sont pas accessibles en tout temps.

Pour vous aider dans vos choix de placements, consultez un expert.

Membre



448258_1



**FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE**

Patrick Lachapelle CA
Conseiller en placement
Tél.: 1-800-363-8016
Rés.: (450) 227-0263
www.patricklachapelle.ca